

<p><b>République Française</b></p> <p>Département du Tarn</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE</b></p>	<p><b>Nombre de Membres</b></p> <p>En exercice : 23 Présents : 15 Procurations : 6 Exprimés : 21 Date Convocation : 06/04/2023 Date d'Affichage : 06/04/2023</p>
---	--	--

**Séance du 12 avril 2023 à 20h30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

**Étaient présents :** M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme GALTIER-CAUQUIL. M. RASTOUIL. Mme BEAUCAMP. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. M. LACROUX. Mmes BAUX-NARVAEZ, ZACARIAS.

**Étaient excusés :** M. POLLET donne procuration à M. LEROUX. Mme BRIAUT donne procuration à Mme BLANC. M. MOUTY donne procuration à M. RASTOUIL. Mme MOREIRA donne procuration à Mme OUZIOUI. M. COUZINIÉ donne procuration à M. LACROUX. M. GARCIA donne pouvoir à Mme ZACARIAS. Mme MIRA. M. GUÉRIN

**Secrétaire de séance :** Mme Emma CHALARD

**Objet :** *Création d'un emploi permanent à temps complet*

M. le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,

**Vu** le tableau des emplois,

**Décide :**

- d'approuver la proposition du Maire,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012 – frais de personnel.
- De modifier en conséquence, le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en Sous-Préfecture, le 19 AVR. 2023*  
*Et publication ou notification, du 19 AVR. 2023*

Aiguefonde, le 14 avril 2023  
Le Maire,  
Vincent GAREL

